



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 A 20 H 00**

Présents : MM. Mmes HECQ - ARGUILLERE - DUWEZ - DUPUIS - CANDELIER - HESPELLE - LORENC - BOURDON- DORE - BIZERAY - LELEU - RIBAU - PERNOT - CAVROIS - GAILLARD - BENRACHED - VIEGAS - BETOURNE - PAREZ - NIVEL - LEGRAIN- EL HAMINE.

Absents : M. BUSSY (pouvoir M. DUWEZ),

Secrétaire de séance : Béatrice CAVROIS

M. le Maire : *donne lecture de l'ordre du jour pendant que la feuille de présence circule.*

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil
2. Mise en place de tarifs dégressifs pour les centres de loisirs du mercredi après-midi
3. Remboursements d'indemnités journalières
4. Question écrite de Mme BAUDELLOT

Il propose ensuite aux membres présents de bien vouloir ajouter une question à l'ordre du jour :

QD 1. Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte des collectivités territoriales

En effet, lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté le taux de rémunération des encadrants pour les TAP mais, depuis, une enseignante a manifesté le souhait de participer. Or le taux de rémunération des enseignants en activité qui exercent des activités annexes pour les collectivités territoriales est régi par décret. La question sera abordée avant la réponse aux questions posées par Mme BAUDELLOT.

Des questions ? Proposition d'ajouter la question à l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	22	23	23	0	0

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 2 JUILLET 2014 - M. LE MAIRE

M. le Maire : *demande aux membres présents s'ils ont des remarques à propos du compte-rendu dont ils ont été destinataires.*

Il rappelle l'obligation légale de programmer un conseil municipal tous les 3 mois, ce qui explique le maintien de la présente séance malgré un ordre du jour restreint et informe les membres du conseil de la tenue d'un nouveau conseil pour le 12 novembre.

2. MISE EN PLACE DE TARIFS DEGRESSIFS POUR LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI - MME HESPELLE

Mme HESPELLE : *rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2014, le conseil municipal a mis en place des tarifs pour les centres de loisirs du mercredi après-midi, pour les années 2014 à 2017.*

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, il y a lieu de décliner les tarifs en fonction du quotient familial des familles. Elle propose la grille de tarifs suivante pour les exercices 2014 et 2015 :

Tarifs trimestriels 2014 d'inscription pour les centres de loisirs du mercredi après-midi			
Nombre d'enfants	Tarif 1 - Quotient familial < à 720€	Tarif 2 - Quotient familial de 720 à 1400€	Tarif 3 - Quotient familial > à 1401€
1	30,00€	33,00€	36,00€
2	48,00€	54,00€	60,00€
3	66,00€	75,00€	81,00€
Tarifs trimestriels 2015 d'inscription pour les centres de loisirs du mercredi après-midi			
Nombre d'enfants	Tarif 1 - Quotient familial < à 720€	Tarif 2 - Quotient familial de 720 à 1400€	Tarif 3 - Quotient familial > à 1401€
1	31,00€	34,00€	37,00€
2	49,00€	55,00€	61,00€
3	67,00€	76,00€	82,00€

Elle précise que la fréquentation du centre de loisirs du mercredi après-midi est d'une vingtaine d'enfants pour ce 1^{er} trimestre.

M. le Maire : *demande s'il y a des questions puis passe au vote.*

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	22	23	23	0	0

3 - Remboursements indemnités journalières - Mme DUPUIS

Mme DUPUIS : *propose de bien vouloir accepter deux remboursements de la société APRIL pour des congés de maladie du personnel, pour une valeur de 3.946,42 €, qui seront imputés à l'article 6419 (remboursement du personnel) et se décomposent comme suit :*

- *remboursement de 3.216,67 € en date du 25 juillet 2014*

- remboursement de 729,75 € en date du 25 juillet 2014

M. le Maire : demande s'il y a des questions et passe au vote.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	22	23	23	0	0

QD 1. Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte des collectivités territoriales - Mme HESPELLE

Mme HESPELLE : Dans le cadre de la mise en place des TAP depuis la rentrée de septembre 2014, une enseignante en activité a proposé d'assurer une heure d'encadrement par semaine.

Une délibération a été prise en juillet 2014 pour établir le montant du taux de rémunération des intervenants pour les TAP mais les personnels enseignants en activité ne peuvent être rémunérés sur cette base (décret n°66-787 du 14 octobre 1966)

La note du Ministère de l'Education Nationale du 26 juillet 2010 précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre qui diffèrent selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance et selon le grade obtenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Mme HESPELLE propose donc d'autoriser M. le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1 heure par semaine.

L'intervenante sera rémunérée sur la base d'une indemnité horaire fixée à 24,28 € bruts, correspondant au grade de l'intéressée et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

M. le Maire : demande s'il y a des questions et passe au vote.

Conseillers en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
23	22	23	23	0	0

4 - Question écrite de Mme BAUDELLOT - M. le Maire

M. le Maire : donne lecture du courrier de Madame BAUDELLOT en date du 26 septembre 2014 qui soumet des questions au conseil municipal concernant l'environnement et l'urbanisme :

- aménagement du talus du parking sur la rue du Maréchal Haig
- fleurissement autour de l'église du centre de la commune

Il précise que M. Jean-Marc CANDELIER, Adjoint délégué aux travaux et plus particulièrement concerné par les fleurissements, apportera les réponses à Mme BAUDELLOT.

M. CANDELIER : remercie Mme BAUDELLOT pour son investissement dans la commune, tant comme membre du conseil des sages que pour les propositions judicieuses qu'elle apporte afin d'améliorer le cadre de vie.

C'est avec plaisir qu'il peut apporter des réponses à ses interrogations, car en effet l'aménagement du cadre de vie est un sujet qui tient à cœur pour l'équipe municipale, dans le cadre de son 2^{ème} mandat. Ce sujet important de notre programme sera réalisé au fil du temps.

La dernière visite de quartier par la commission travaux s'est déroulée il y a deux mois autour de la rue Jean Jaurès et place Jehan Bodet pour laquelle nous travaillons à

résoudre les problèmes d'entrée et de sortie. Pour information, l'aménagement de la place Jehan Bodel est déjà programmé avec des grandes potées de fleurs, des poubelles et des bancs.

Comme la population a pu le constater, sur le parking de la médiathèque des barrières ont remplacées les vieux poteaux verts qui étaient abîmés et dangereux. Des jardinières seront installés sur ces barrières afin d'embellir le centre de la commune.

Bien sûr, au fil du temps avec les diminutions de dotation qui touchent les collectivités, les budgets seront de plus en plus serrés donc, sous couvert de Mme DUPUIS, notre adjointe aux finances, c'est sur plusieurs années que les travaux d'amélioration du cadre de vie communal pourront être réalisés.

En ce qui concerne les abords de l'église, je ne manquerai pas de vous rencontrer pour étudier les différentes possibilités d'aménagement que nous pourrions mettre en place (en fait, j'anticipe sur le courrier que vous m'enverrez l'année prochaine).

Pour les talus : je sais que ces derniers sont visuellement peu attrayants mais, là encore, nous sommes obligés budgétairement de travailler par tranches. Les premiers que nous allons revoir sont situés rue de la Cense, ceux de la médiathèque seront également complètement revus ainsi que les abords de la pharmacie. Le talus de la rue de l'Argillière sera réalisé dans la foulée ainsi qu'un aménagement plus approprié de cette place.

Rassurez-vous donc, tout va être fait mais petit à petit. Du géotextile va être installé avant les plantations afin de maîtriser l'entretien. Pour les talus un mélange de graminées, de fleurs et d'arbustes fleuris seront installés.

Et d'ailleurs, vous pourrez constater et cela fera plaisir à Mme BAUDELLOT que nous avons pris en considération ses remarques avec le monument aux morts qui a été rénové.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Y-a-t-il d'autres questions ?

M. LEGRAIN : Je vais aller voir Mme BAUDELLOT pour avoir des places de parking supplémentaires dans la zone des Filatiers.

M. DUWEZ : La fin de l'année approche. Le repas des aînés aura lieu le 4 décembre, il serait souhaitable qu'un maximum d'élus soient présents.

Pour le colis des aînés, dont la distribution se déroulera les 18, 19 et 20 décembre, une feuille va circuler pour que les élus puissent indiquer leurs souhaits de tournée.

Mme ARGUILLERE : fait le point sur les activités de la médiathèque depuis son ouverture. Environ 300 inscriptions, ce qui est intéressant puisque c'est approximativement le nombre d'Anzinois qui étaient inscrits sur les communes alentour. Nous savons d'autre part que certains d'entre eux attendent la fin de leur abonnement annuel pour venir s'inscrire à Anzin-Saint-Aubin.

D'autre part, de nombreux Anzinois utilisent les salles associatives que ce soit avec les associations (capsules de l'Artois, danse) ou pour d'autres activités (TAP, Ram dam, Anzin Bébés Câlines, etc.). Un concours de jeux vidéo a été organisé par les ados dans le cadre de l'organisation du séjour en Bretagne qui aura lieu la 1^{ère} semaine des vacances de Toussaint.

Enfin la remise de prix pour le concours de nouvelles a eu lieu le 4 octobre.

M. RIBAU : informe les membres du conseil des suites de la réunion concernant le dispositif « voisins vigilants » qui s'est déroulée le 23 septembre à la salle des Viviers, en présence de M. le Capitaine Delobel du commissariat de Police d'Arras et de M. Cailler, médiateur de la communauté urbaine d'Arras.

Cette réunion a permis d'expliquer le projet et de bien définir les objectifs.

La démarche se poursuit avec :

- La nomination des référents de quartier ;

- La mise en place des quartiers ;
- La formation des référents ;
- La signature d'un protocole pour légitimer officiellement notre dispositif ;
- La mise en place de la signalétique.

4 secteurs sur la commune seront gérés par les référents :

- Secteur 1 : les Hauts de Scarpe ;
- Secteur 2 : le cœur de ville ;
- Secteur 3 : la Scarpe ;
- Secteur 4 : le Golf.

Il faudra attendre la nomination des référents et la création des communautés de quartier pour s'inscrire comme voisins vigilants. En ce qui concerne les panneaux "Voisins vigilants", ils seront posés après la signature du protocole entre les pouvoirs publics et la commune, d'ici la fin de l'année et le dispositif dans son ensemble devrait entrer en vigueur pour le début de l'année 2015.

M. le Maire : informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de cadrage sur les perspectives financières de la commune s'est déroulée récemment.

En effet, la réforme fiscale prévoit 11 milliards d'économies sur les dotations accordées par l'Etat aux collectivités territoriales.

Comme il l'a déjà annoncé, cela s'est traduit dès 2014 par une baisse de 45000 € des dotations de l'Etat. A cela il faut ajouter les dépenses obligatoires induites par la mise en place des TAP qui doit nous coûter à terme 45000 € par an si l'Etat respecte ses engagements et verse bien les compensations annoncées au lancement du dispositif.

Pour la CUA par exemple, cela représente 1.61 million d'€ de fonctionnement en moins d'ici 2017. C'est très préoccupant en terme d'investissement ; moins en fonctionnement car une réduction des dépenses est prévue qui donnera des marges de manœuvre à la CUA. Cependant il y a un gros risque pour la couverture des opérations d'investissement communautaires. Nous devrions passer à 19 millions d'€ pour l'ensemble du mandat au lieu de la même somme actuellement consacrée aux investissements communautaire par année. Attention aussi à l'enveloppe des fonds de concours communautaires qui va de plus être lissée sur les 39 communes sans augmenter de volume : cela impactera certainement les investissements locaux.

Toutes les pistes seront bonnes pour économiser et nous demanderons donc objectivement la même chose aux services de la commune. Nous devons faire attention dans les années à venir. Certes nous avons plein de projets mais nous devons faire attention car le contexte évolue fortement. Nous devons alors certainement privilégier des investissements qui répondent aux attentes de la population mais plus légers en terme de dépense publique.

M. le Maire : M. CANDELIER aurait une suggestion à faire aux élus.

M. CANDELIER : nous devons faire des réductions budgétaires et l'ensemble des élus devrait montrer l'exemple. Je pense notamment à la distribution du DASA : 4 personnes des services techniques distribuent le journal pendant une ½ journée. Cela représente donc 2 jours de travail.

Je comprends que l'idée de distribuer le DASA puisse rebuter et paraître fastidieuse car l'opération se répète tous les mois et il y a parmi nous des élus qui ont des obligations professionnelles. Ce serait néanmoins une bonne occasion de garder un lien avec la population, de mieux connaître nos quartiers et leurs habitants qui évolueront au cours de ce mandat. C'est donc simplement une piste que je soumetts à votre réflexion.

M. le Maire : cela pourrait se faire par volontariat ? Par quartier ? Par binôme ? Tout cela sera débattu lors d'une commission.

Mme BAUDELLOT : demande pourquoi la commune propose le colis des aînés et le repas alors que beaucoup d'autres communes proposent l'un ou l'autre au choix des habitants ?

M. le Maire : *ces compétences concernent le Centre Communal d'Action Sociale.*

M. DUWEZ : *le sujet a d'ailleurs été abordé lors la dernière réunion du CCAS qui s'est déroulée le 15 septembre. La mise en application de nouvelles procédures se fera à compter de l'exercice budgétaire 2015. Il était déjà trop tard pour cette année car les bulletins concernant les deux évènements avaient déjà été distribués dans le DASA quand le sujet a été traité.*

Fin de la séance à 20h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au 12 novembre 2014 à 20h00.